



Prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposée par CapHornier dans le cadre du marché de la CANUT

Prestations, Exploitation et Catalogue des Solutions autour de l'IoT

Offre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

pour l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet de Territoire Intelligent et Durable – Internet des Objets

CapHornier est un cabinet de conseil financier, technico-économique et stratégique qui accompagne exclusivement les collectivités locales et les entités publiques depuis 2008.

Depuis sa création, le cabinet a toujours maintenu une indépendance complète vis-à-vis des éditeurs et intégrateurs, garantissant ainsi une parfaite neutralité dans tous ses accompagnements.



Volet 1 : Acculturation, conseil et analyse du besoin

- Permettre à chacun de comprendre les enjeux, concepts et clés de réussite de vos projets de Territoire Intelligent et Durable (TID) et d'Internet des Objets.
- Faire émerger un projet commun aligné sur la stratégie de votre territoire qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés dans la durée
- Concevoir et déployer un projet efficace, soutenable, ouvert, sûr et durable



Volet 2 : Audit site/ sécurité

- Evaluer la robustesse et la sécurité de vos infrastructures
- Identifier les risques et le degré de vulnérabilité afin de proposer des recommandations d'amélioration et renforcer la sécurité
- Sensibiliser les acteurs du projet aux menaces cybersécurité et aux bonnes pratiques
- Faire de votre projet TID un projet « Secure by design »

Enjeux et objectifs pour votre collectivité



Améliorer la performance et la qualité de vos services publics



Piloter vos politiques publiques



Réduire vos coûts de fonctionnement



Contribuer à la transition écologique et énergétique



Consacrer plus de temps à vos usagers et innover dans les services rendus

« Un Territoire Intelligent est un territoire, quel qu'il soit, qui utilise les technologies numériques (objets connectés notamment) pour améliorer la qualité de vie de ses habitants et l'efficacité de ses services »

Notre rôle est de vous accompagner depuis la définition jusqu'à la mise en service ainsi que la vérification de l'atteinte des objectifs de votre projet de Territoire Intelligent et Durable.

Notre approche pragmatique est centrée sur l'engagement des parties prenantes et les résultats attendus, gagent de la réussite de votre projet.

LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET ET DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT (VOLET 1)

1 ANALYSE

Cette première phase consiste à identifier les acteurs et marqueurs forts de votre territoire pour concevoir un projet aligné avec les politiques publiques prioritaires

2 IDENTIFICATION DES BESOINS

Cette phase consiste à identifier, caractériser précisément et prioriser les besoins en matière de cas d'usages au travers de méthodes participatives, collaboratives et itératives.

3 CONCEPTION DU PROJET

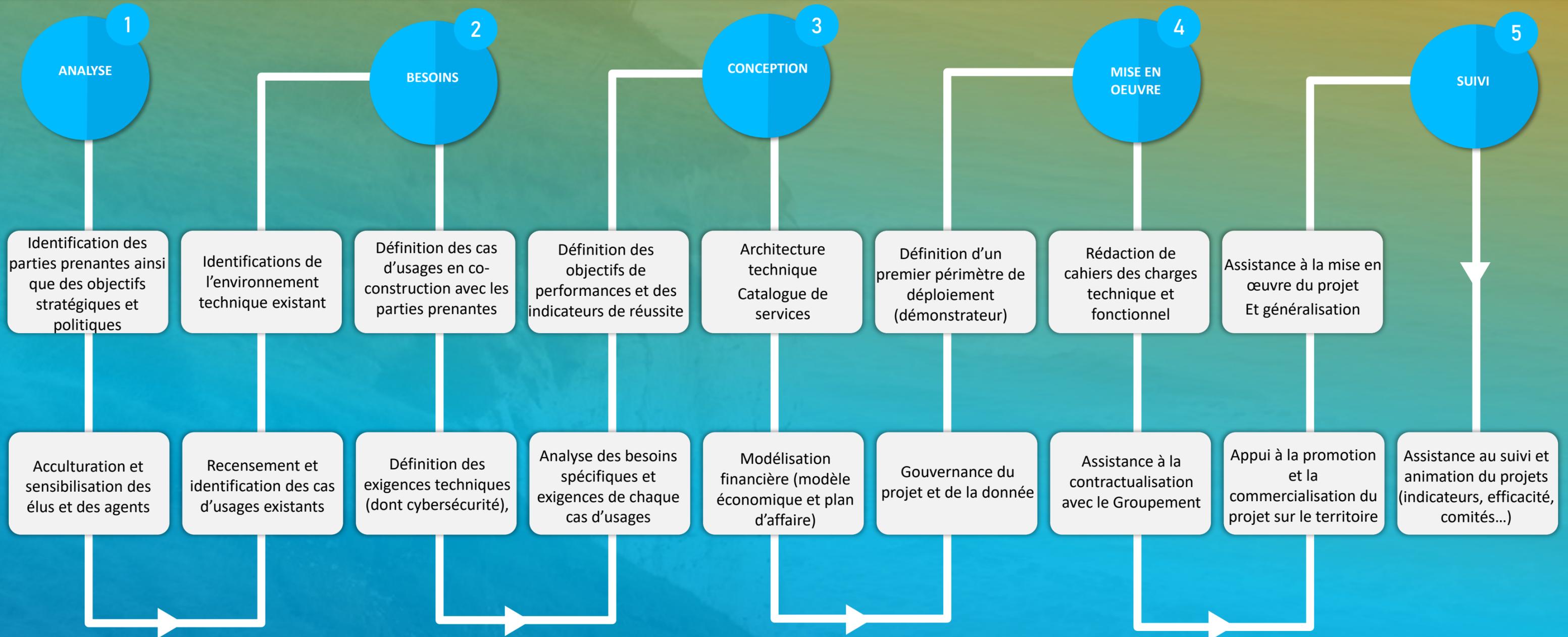
Étape cruciale du projet, elle consiste à dimensionner votre projet techniquement ainsi que financièrement et de planifier les ressources dans la durée dans le cadre d'un catalogue de services adapté.

4 ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN OEUVRE

L'appui proposé consiste à vous accompagner dans la promotion du projet et tout au long de la contractualisation avec le Groupement qui déploiera la solution technique.

5 SUIVI

Afin de garantir la parfaite adéquation des moyens mobilisés et de la solution déployée, un suivi détaillé des indicateurs est réalisé et des actions d'améliorations seront proposées.



Nos références

Territoires Intelligents et Durables - IoT



Pourquoi pas vous ?

À propos de la CANUT



La CANUT, Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms, est une association loi 1901 à but non-lucratif dédiée aux collectivités et aux bailleurs sociaux. L'ensemble des établissements publics et personnes morales de droit privé à but non-lucratif peut bénéficier des marchés développés par la CANUT : régions, département, métropoles, communes, EPCI, SPL, SDIS, CDG, ... Elle a été créée fin 2023 à Lyon, sous l'impulsion d'une trentaine de départements dont ses deux fondateurs (Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et Conseil départemental des Hautes-Alpes).